

LES DÉPOSSÉDÉS

DANIEL BENSÄÏD

LES DÉPOSSÉDÉS

KARL MARX,
LES VOLEURS DE BOIS
ET LE DROIT DES PAUVRES



La collection « Instinct de liberté », dirigée par Marie-Eve Lamy et Sylvain Beaudet, propose des textes susceptibles d'approfondir la réflexion quant à l'avènement d'une société nouvelle, sensible aux principes libertaires.

© Lux Éditeur, 2008 pour la présente édition
www.luxediteur.com

© La Fabrique, 2007 pour l'édition originale
www.lafabrique.fr

© PUF, 1984 pour les annexes. Textes de Karl Marx traduits par Pierre Lascoumes et Hartwig Zander. Traduction révisée par Jean-François Poirier.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 78-2-89596-065-2

Ouvrage publié avec le concours du Conseil des arts du Canada, du programme de crédit d'impôts du gouvernement du Québec et de la SODEC.

NOTE DE L'ÉDITEUR

LA LÉGENDE RACONTE que le philosophe allemand Hegel, qui achevait un célèbre ouvrage pendant la bataille d'Iéna en 1806, accueillit chez lui les soldats français victorieux en leur offrant sa dernière bouteille de vin. Sachant l'attachement de Hegel au vin, ce n'est pas peu dire. Cette anecdote, qu'elle soit vraie ou non, illustre à merveille à quel point l'élite intellectuelle et culturelle allemande de l'époque était en grande partie gagnée aux idées de la Révolution française. Il y a, dans l'histoire, des événements qui ne s'oublient pas disait un autre philosophe, Emmanuel Kant, pour souligner avec force que l'humanité ne saurait revenir sur ces idées, du moins sans se renier elle-même. Aussi, lorsque le patriotisme révolutionnaire prit de l'ampleur et déborda les frontières de la France pour déferler Outre-Rhin, il submergea une terre où il avait déjà conquis les esprits. Bien entendu,

l'enthousiasme d'une poignée d'intellectuels, aussi influents fussent-ils, n'explique pas l'incroyable débâcle des armées du roi de Prusse à Iéna. La cause réelle de cette défaite se trouve ailleurs. C'est l'incapacité du gouvernement allemand à s'appuyer sur le peuple pour se défendre, son impuissance à mobiliser la nation derrière lui, cruellement mise en lumière par l'élan irrépensible des armées révolutionnaires et impériales françaises, qui ruina la monarchie prussienne. La société allemande, en effet, ne pouvait s'identifier au despotisme éclairé de Frédéric-Guillaume III avec le même attachement, la même volonté de sacrifice et les mêmes espérances que la société française à l'ordre étatique né de la Révolution de 1789. L'effondrement des princes allemands, celui du roi de Prusse en premier lieu, fut d'ailleurs considéré avec soulagement par tous ceux qui y voyaient une libération de la tutelle étouffante de l'Ancien Régime.

Cette faible adhésion de l'ensemble du peuple aux institutions de la monarchie prussienne – et les moyens d'y remédier – devint sans surprise un enjeu politique sensible au lendemain des guerres napoléoniennes. Des réformateurs, le baron von Stein et le chancelier von Hardenberg en tête, avaient compris les leçons que l'histoire venait de servir à

leur pays. Il fallait impérativement épurer la société et la bureaucratie allemandes de leurs archaïsmes féodaux si on voulait leur assurer un avenir dans l'Europe moderne. Ces réformateurs en appelaient à une « révolution par le haut » qui réaliserait les progrès de la nation française en s'épargnant les violences révolutionnaires. Hardenberg et Stein désiraient, en outre, dépersonnaliser le pouvoir par l'octroi d'une constitution, accroître la participation de la société au gouvernement de l'État et maintenir la libéralisation de l'espace privé apportée par l'imposition du Code civil napoléonien. Cette modernisation, bien qu'elle s'attaquât à la tradition féodale en cédant à certaines revendications bourgeoises, demeurait cependant conservatrice. Elle se présentait comme un don des autorités, constituées pour l'essentiel d'aristocrates. Cette dépendance des forces libérales envers les largesses des autorités traditionnelles en dit long sur leur faible poids politique. La bourgeoisie allemande était en effet incapable de rénover par elle-même l'État en transposant la souveraineté du corps du roi au corps de la nation, à l'instar de l'Assemblée constituante de juin 1789 à Paris. Mais les concessions du roi trahissent également l'embarras des forces réactionnaires condamnées à résister à la subversion étrangère (française) en adoptant un

certain nombre de ses valeurs. Cet équilibre des forces favorables aux projets réformistes ne dura cependant qu'un temps et, une fois la crainte des idées révolutionnaires passées, les gouvernements monarchiques eurent tôt fait de rétablir leurs privilèges sous la protection bienveillante de leur police. Dès lors, dans la lutte entre le droit révolutionnaire bourgeois et les vieilles puissances aristocratiques, ces dernières auront le dessus en Allemagne, massivement jusqu'en 1848, et de manière prépondérante jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Le vent de réforme qui souffla sur la Prusse jusqu'aux années 1820 devait en théorie conduire à un heureux compromis : apporter en Allemagne les progrès de l'humanisme par la sagesse du gouvernement, et non par un coup de force intérieur (révolution) ou extérieur (invasion militaire). Les Allemands connaîtront finalement le pire des deux mondes : la restauration sans la révolution. Revenant sur cet épisode malheureux, Marx aura ces mots lapidaires mais éloquents : « Nos bergers à nos têtes, nous ne nous sommes jamais trouvés qu'une seule fois en compagnie de la liberté : *le jour de son enterrement*¹. » Au niveau du droit de propriété, dont il est question dans les

1. K. Marx, *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier, 1971, p. 57.

articles sur le vol de bois que Marx publie en 1842, ce conflit entre la bourgeoisie libérale et la noblesse fut également âpre, et connut un destin similaire à celui des réformes constitutionnelles de Stein et Hardenberg. Le règne de Napoléon en Allemagne avait commencé par l'abrogation de l'ancien droit germanique, l'article 2 de la constitution de la Confédération du Rhin proclamant que toute loi de l'Empire germanique « sera à l'avenir [...] nulle et de nul effet ». Le droit privé en vigueur devint alors le Code civil français. Lorsque la défaite de Napoléon fut définitive en 1814, la question se posa de savoir ce que l'on devait faire avec ce code de lois. Les adversaires des idées libérales sortirent à cette occasion des tanières où ils s'étaient cachés pendant l'occupation, et ils attaquèrent de front les nouvelles libertés civiles introduites par les lois françaises (ces diableries napoléoniennes, aux dires du juriste Savigny). Ce fut la querelle de la codification, laquelle offrait en apparence trois options : 1) maintenir le code ; 2) revenir à l'ancien droit germanique ou 3) produire un code allemand. La première option ne pouvait satisfaire les conservateurs aux yeux desquels le Code de Napoléon était un texte de lois étranger et, de surcroît, subversif. La seconde option révoltait les libéraux et, de toute manière, le droit d'Ancien Régime était

devenu vétuste : il ne correspondait plus à la réalité économique, marquée par les balbutiements du capitalisme. Quant à la troisième, elle fut défendue avec ardeur par des réformistes, mais elle supposait la constitution d'un pouvoir législatif, d'une représentation parlementaire de la société, ce qui devenait illusoire avec la restauration du gouvernement monarchique. Les juristes conservateurs, regroupés autour de l'école historique du droit de Savigny et Hugo, proposèrent une autre solution. Dans un article célèbre, Savigny dénia à son époque, et à toute autre, la capacité d'établir ses lois dans des codes et plaida en faveur d'une science historique et organique du droit. Il affirmait que la source ultime du droit était l'esprit du peuple, ce qui était une concession à la conception moderne de la souveraineté de la nation, mais soutenait du même souffle que seule l'intuition géniale des juristes pouvait pénétrer les mystères de cet esprit, ce qui revenait à répudier à la nation toute habileté à se gouverner elle-même et à justifier la nécessité d'un pouvoir autoritaire. C'est ainsi qu'en Allemagne les conservateurs s'octroyèrent le pouvoir exorbitant de trancher entre les coutumes conformes à l'esprit du peuple, et dignes d'être conservées, et celles prétendument vétustes. Dans les faits, cela pava la voie à la suppression des droits et des usages

que les pauvres avaient acquis au fil des temps pour subvenir à leurs besoins élémentaires, mais aussi pour freiner les pouvoirs que les privilégiés avaient acquis de leur côté.

La restauration allemande se présentait donc comme une fabuleuse émancipation du pouvoir de l'État et des grands propriétaires des contraintes du droit coutumier des pauvres, et ce, au nom de la légitimité du droit coutumier... de la noblesse et des grands propriétaires. Ces derniers pouvaient du coup soutenir que la propriété est un droit quasi absolu accordé à l'individu de jouir de son bien, en s'appuyant sur le droit romain, et combattre l'ensemble des droits d'usage que la tradition reconnaissait aux paysans sur les terres des nobles, tels que le droit de glaner le bois mort pour alimenter le feu de leur modeste chaumière. Ceux-ci étant de la sorte expropriés, privés des libertés accordées par la culture et dépouillés de droits civils et politiques. Ainsi dépossédés, ils allaient grossir les rangs d'une masse de travailleurs qui, bientôt, constitueraient le prolétariat.

INTRODUCTION

L'ARTICLE DE Marx à propos des « Débats sur la loi relative au vol de bois » est paru en plusieurs livraisons dans la *Rheinische Zeitung* (*La Gazette rhénane*), entre le 25 octobre et le 3 novembre 1842. La société civile rhénane avait hérité de la Révolution et de la présence françaises une réforme juridique centrée sur la libre disposition de la propriété privée et l'égalité abstraite des sujets de droit, en rupture avec les traditions féodales du droit germanique. Une société civile moderne avait ainsi commencé à émerger en conflit avec l'État prussien. Alors que la petite bourgeoisie intellectuelle était plutôt attirée par la vie politique française, le mouvement revendicatif diffus attaché à la défense de ces libertés contre la restauration de l'ordre ancien restait cependant sous l'hégémonie d'une bourgeoisie industrielle et commerciale tournée vers l'Angleterre. Dans

son ensemble, cette bourgeoisie libérale rhénane défendit certains acquis de la Révolution, dont le maintien des codes juridiques français, la réforme communale, les libertés publiques. Ce système rhéнан détonnait au sein de l'empire prussien. Trente-cinq ans durant, le gouvernement berlinois s'employa à le refouler par une multitude d'attaques obliques et de réformes partielles, accompagnées d'une expansion de la bureaucratie administrative prussienne chargée de veiller à leur application locale. Les mesures de censure contre la presse, qui devaient conduire au printemps 1843 à la fermeture de la *Rheinische Zeitung*, puis à l'exil volontaire de Marx vers la France, s'inscrivaient dans cette offensive réactionnaire. Jusqu'en 1848, le droit rhéнан resta cependant l'enjeu d'un bras de fer permanent entre le libéralisme rhéнан et la monarchie prussienne. Il n'avait pu échapper cependant à une normalisation bureaucratique progressive à partir de 1815. Dès le 6 mars 1821, le droit français fut officiellement abrogé et remplacé par le droit en vigueur dans le reste du royaume. En 1824, un ordre du Cabinet ordonna l'introduction du droit prussien dans la procédure criminelle. La même année, les châtiments corporels furent rétablis dans le régime pénitentiaire. En 1826, un nouvel ordre donna satisfaction à la noblesse

sur le rétablissement du droit d'aînesse et mit en cause le principe d'égalité civile. Pour fuir cette réaction, Heinrich Heine précéda Marx dès 1831 sur les chemins de l'exil parisien.

Dans la collection « Instinct de liberté »

1. Noam Chomsky, *Instinct de liberté*
2. Noam Chomsky, *De l'espoir en l'avenir*
3. Francis Dupuis-Déri, *Les Black Blocs*
4. Noam Chomsky, *Un monde complètement surréel*
5. Errico Malatesta, *L'anarchie*
6. Normand Baillargeon, *L'ordre moins le pouvoir*
7. Élisée Reclus, *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*
8. Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*
9. Normand Baillargeon, *Éducation et liberté. Anthologie, Tome I, 1793-1918*
10. Norman Nawrocki, *L'anarchiste et le diable* (récit)
11. David Graeber, *Pour une anthropologie anarchiste*
12. John Holloway, *Changer le monde sans prendre le pouvoir*
13. Mathieu Houle-Courcelles, *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)*

CET OUVRAGE A ÉTÉ IMPRIMÉ EN MARS
2008 SUR LES PRESSES DES ATELIERS DE
L'IMPRIMERIE GAUVIN POUR LE COMPTE DE
LUX, ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU CHIEN D'OR

Il a été composé avec L^AT_EX, logiciel libre
par Sébastien MENGIN – <http://edilibre.net>

La révision du texte et la correction des épreuves
ont été réalisées par Monique MOISAN
et Marie-Eve LAMY

Lux Éditeur
c.p. 129, succ. de Lorimier
Montréal, Qc H2H 1V0

Diffusion et distribution au Canada : Flammarion
Tél. : 514-277-8807 - Fax : 514-278-2085

Diffusion en France : CEDIF
Distribution : DNM / Diffusion du nouveau monde
Tél. : 01 43 54 49 02 – Téléc. : 01 43 54 39 15

Imprimé au Québec
sur papier recyclé 100 % postconsommation